

Relever le défi de l'éducation inclusive au secondaire II

Géraldine Ayer

DOI: <https://doi.org/10.57161/r2025-03-00>

Revue Suisse de Pédagogie Spécialisée, Vol. 15, 03/2025



Le mouvement d'inclusion scolaire amorcé il y a plus de 30 ans (UNESCO, 1994) est à présent une réalité qui concerne également le secondaire II. L'éducation inclusive dans ce degré de formation s'appuie sur les mêmes valeurs d'égalité défendues par la [Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées](#). Les mêmes instruments pour y parvenir sont à disposition : (1) l'accessibilité des apprentissages permet de veiller à l'égalité des chances dans la formation ; (2) les aménagements raisonnables – pouvant prendre la forme de mesures individuelles de type compensation des désavantages – assurent l'équité de traitement des personnes porteuses d'un trouble ou d'une déficience.

Cependant, l'éducation inclusive représente un défi pour les acteurs du domaine. Comment assurer l'équité entre tous les élèves lors de l'octroi d'une compensation des désavantages à l'une ou à l'un d'entre eux ? Comment gérer toutes ces demandes individuelles et éviter les inégalités de traitement entre établissements ? Comment amener l'ensemble des élèves à déployer leur potentiel dans un contexte de classe ? Des enjeux spécifiques s'ajoutent encore au niveau du secondaire II, qui doit veiller au maintien des exigences essentielles à l'exercice d'un métier ou fixées pour poursuivre des études dans une Haute école, avec la crainte souvent entendue d'un « nivèlement par le bas ». Pour répondre à ces questions et lever ces inquiétudes, une compréhension fine des enjeux, du handicap, ainsi que des mesures et pratiques possibles est essentielle.

C'est pour répondre à ces besoins que le CSPS a démarré, cette année, le projet de fiches d'information à l'attention des acteurs du degré secondaire II (publication de l'introduction prévue pour la fin de l'année). Partant de différents troubles et déficiences fréquemment rencontrés chez les apprenantes et apprenants, ce projet rappelle aussi que rendre les apprentissages accessibles n'aide pas seulement les élèves en situation de handicap, mais est en fin de compte utile à tout le monde. De la même manière qu'un bâtiment accessible avec une rampe permet non seulement aux personnes qui se déplacent en chaise roulante d'y entrer en toute autonomie, mais facilite également la vie du livreur de boissons, du parent se déplaçant en poussette avec son enfant et de toute personne qui, pour x ou y raison se sent plus à l'aise d'emprunter la rampe que l'escalier. En diminuant le recours aux aménagements individuels, l'accessibilité facilite également le travail des acteurs chargés de l'organisation, qui, grâce à la présence d'une rampe, n'auront plus à veiller à l'entrée dans le bâtiment de toutes les personnes entravées par l'escalier.

Outre ce projet, le CSPS souhaite, avec ce dossier, proposer des pistes pour répondre aux préoccupations actuelles du secondaire II. Vous y trouverez des clés pour comprendre la nouvelle directive concernant l'harmonisation des mesures de compensation des désavantages dans le domaine de la maturité gymnasiale (Tribune libre [Bolkensteyn](#)), répondre à l'hétérogénéité des classes gymnasiales (article [Pedrosa](#)) et réussir la mise en œuvre de la compensation des désavantages dans la formation professionnelle (article [Wüthrich et al.](#)) ; une présentation de dispositifs cantonaux inspirants, autour de l'accessibilité grâce au numérique (article [Favrod](#)), la mise en place de deux postes de coordination (article [Zufferey & Seppey](#)) et l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (article [Pelgrims et al.](#)) ; finalement une étude s'attachant aux représentations et besoins du corps enseignant (article [Latini et al.](#)).



Géraldine Ayer
Collaboratrice scientifique SZH/CSPS
geraldine.ayer@csp.ch